

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Rappel : Soyez attentifs à l'apparence de vos médicaments

Êtes-vous familier avec les caractéristiques de vos médicaments? Portez-vous une attention particulière à l'apparence des médicaments que vous donnez à vos enfants ou à d'autres membres de la famille? Un rapport d'accident reçu par Médicamentssécuritaires.ca illustre l'importance de répondre « oui » à ces deux questions.

Une personne âgée a reçu une ordonnance de ciprofloxacine (antibiotique) afin de traiter une infection pulmonaire. Cette personne prenait également de la ranitidine, au besoin, pour des problèmes de digestion. Alors qu'elle est à la pharmacie pour faire exécuter son ordonnance de ciprofloxacine, elle profite de cette même occasion pour se procurer son ordonnance de ranitidine.

Six jours après avoir reçu ses médicaments, cette personne prend un comprimé de la bouteille étiquetée « ranitidine » et remarque qu'il est inscrit le nombre "250" sur le médicament alors, qu'habituellement, c'est le nombre "150" qui y apparaît (voir figure 1). La personne soupçonne à ce moment qu'une erreur a pu être commise. Elle rapporte les deux bouteilles de médicaments à la pharmacie où on lui confirme que les étiquettes de ses deux médicaments ont été interchangées lorsque les ordonnances ont été exécutées. Cela signifie que la bouteille étiquetée « ranitidine » contenait en réalité de la ciprofloxacine (antibiotique), et que la bouteille étiquetée « ciprofloxacine » contenait la ranitidine. Donc pendant les six jours, cette personne a pris trois comprimés de ranitidine par jour alors qu'elle n'avait pas commencé son traitement de ciprofloxacine.

Puisque cet accident a retardé la prise de l'antibiotique, l'infection pulmonaire de la personne a duré plus longtemps que prévu. Cette personne s'est également inquiétée du fait qu'elle avait consommé beaucoup plus de ranitidine que prescrit. Toutefois, grâce à ses observations de cette personne, l'erreur a été constatée en moins d'une semaine et les correctifs ont été apportés par sa pharmacie. Le fait de connaître certaines caractéristiques de ses médicaments permet de protéger sa santé, mais aussi s'assurer de recevoir le traitement approprié.

Figure 1 : Images de comprimés provenant des fabricants Sivem et Cobalt, respectivement, pour la Ranitidine 150 mg et de la Ciprofloxacine 250 mg; notez les différences au niveau des marques d'identification. Ces images ne reflètent pas nécessairement les comprimés impliqués dans cet accident.



Ranitidine 150 mg



Ciprofloxacine 250 mg

Nous savons tous que des erreurs peuvent survenir. Voici des suggestions de Médicamentssécuritaires.ca pour prévenir les préjudices causés par des erreurs comme celle-ci :

- Vérifiez toujours vos ordonnances avant de quitter la pharmacie. Si quelque chose semble différent, parlez-en immédiatement avec un membre du personnel de la pharmacie avant d'en prendre, afin qu'il vous rassure.
- Familiarisez-vous avec l'apparence des médicaments que vous prenez. Notez leur taille, leur couleur, leur forme et les marques sous forme de lettres, chiffres ou notation. Si un médicament que vous prenez régulièrement semble avoir une apparence différente, parlez-en avec un membre du personnel de la pharmacie ou avec un autre professionnel de la santé avant d'en prendre.
- Lorsque vous recevez une ordonnance pour un nouveau médicament, prenez le temps de vérifier les détails avec votre médecin (exemple : son nom, sa teneur, la quantité à prendre, la fréquence, etc.). Demandez comment prendre ce médicament. Ajoutez cette information dans votre liste de médicaments ainsi que l'information sur l'apparence de votre médicament.

Conseils pour les praticiens :

- Comptez et étiquetez une seule ordonnance à la fois. Lorsque deux ordonnances sont en cours de préparation et qu'un « système de panier » est en place, laissez la seconde ordonnance dans le panier jusqu'à ce que la première ordonnance soit comptée et étiquetée.
- Pendant le processus de vérification, confirmer que l'apparence du médicament contenue dans la fiole du patient correspond à l'apparence du médicament dans la bouteille du fabricant et que la fiole soit étiquetée de manière appropriée.
- Tenez les patients au courant de toute modification de l'apparence de leurs médicaments. Lorsqu'il y a un changement au niveau de l'apparence des médicaments d'un patient en raison d'un changement de fournisseur ou d'une substitution générique, veuillez utiliser l'étiquetage auxiliaire approprié et informer le patient au moment où il récupère ses ordonnances.
- Utilisez la période de consultation avec les patients en tant que point de contrôle final du processus. Lorsqu'on discute avec les consommateurs sur l'utilisation appropriée de leurs médicaments, ouvrez les fioles de médicament et examinez l'aspect du produit. Cela permettra à vous et au consommateur de vérifier l'apparence de chaque médicament et d'identifier toute divergence avant que le consommateur ne quitte la pharmacie.

Consultez sur la [lecture de votre prescription](#).

(http://www.medicamentssécuritaires.ca/bulletins/dossiers/201309BulletinV4N6Rappel_LisezVotrePrescription.pdf)

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.